



AÉROPORTS DE PARIS

Aéroports de Paris informe ses actionnaires qu'une
Assemblée générale mixte se tiendra le **jeudi 27 mai 2010 à 15 heures**,
à la Cité des Sciences et de l'Industrie, 30 avenue Corentin Cariou - 75019 Paris.

Les projets d'ordre du jour et de textes de résolutions seront publiés sous la forme d'un avis de réunion au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 8 mars 2010.

Les actionnaires pourront se procurer, à compter du 7 mai 2010, les documents relatifs à cette Assemblée Générale, en particulier ceux visés à l'article R. 225-83 du code de commerce, auprès de Mme Cuvillier - Service communication actionnaires - Aéroports de Paris, 291 bd Raspail, 75014 Paris.

Modalités de participation : tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à l'Assemblée. A défaut d'y participer personnellement, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- 1) donner pouvoir à leur conjoint ou à un autre actionnaire assistant à l'Assemblée,
- 2) adresser un formulaire de procuration sans indication de mandataire, auquel cas, il sera émis un vote favorable aux résolutions agréées par le Conseil d'administration,
- 3) voter par correspondance.

Seuls seront admis à assister à l'Assemblée, à voter par correspondance ou à s'y faire représenter, les actionnaires qui auront justifié de cette qualité par l'enregistrement comptable des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la société par son mandataire, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du code monétaire et financier.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par les intermédiaires financiers doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ces derniers, annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour son compte.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

*Aéroports de Paris, société anonyme au capital de 296 881 806 euros dont le siège social
est au 291 boulevard Raspail, 75014 Paris. SIREN 552 016 628 RCS Paris*